



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'urbanisme : Paris

Question écrite n° 7731

Texte de la question

M Edouard Frederic-Dupont signale a M le ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement, que sa circonscription voit disparaître successivement des colleges de grande reputation. C'est ainsi qu'apres le Sacre-Coeur, le cours Desir, le lycee-college Paul-Claudel pourtant en pleine expansion, se trouve menace par une operation immobiliere. Le parlementaire susvisé n'est pas competent pour apprecier la politique qui inspire cet exode et qui desesperé de nombreuses familles de sa circonscription, mais il est soucieux du respect du « plan de sauvegarde et de mise en valeur du VIIe ». Celui-ci a été instaure pour defendre les sites et les batiments mais aussi pour « sauvegarder » l'equilibre sociologique du quartier et les elements qui, comme par exemple une école, est un element essentiel de « sa mise en valeur ». C'est ainsi que, pour assurer le developpement harmonieux de son evolution, ce plan prohibe l'installation de nouveaux bureaux dans une zone qui en est déjà saturée. En consequence, il lui demande s'il ne trouve pas opportun de rappeler aux sociétés financieres qui convoitent le Petit Hotel de Villars pour en chasser le lycee-college Paul-Claudel et l'amenager en bureaux, les servitudes du « plan de sauvegarde et de mise en valeur du VIIe », qui, quelle que soit la puissance financiere des intervenants, ne prévoit aucune derogation.

Texte de la réponse

Reponse. - Aucun projet de transformation du Petit Hotel de Villars n'a, a ce jour, été soumis a l'architecture des batiments de France du VIIe arrondissement de Paris. Si un projet concernant cet edifice lui était presente, l'architecte des batiments de France ferait application des dispositions du plan de sauvegarde et de mise en valeur, conformément a sa mission.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric-Dupont •douard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7731

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 1989, page 17